

Retrait des ordonnances Macron contre le code du travail

La FNEC FP-FO dépose un préavis national de grève pour le 12 septembre

La FNEC FP-FO a pris connaissance du contenu des ordonnances Macron sur le code du travail. La FNEC FP-FO approuve la décision de la confédération FO de voter contre les ordonnances dans toutes les instances consultatives qui vont se tenir. Avec la commission exécutive confédérale FO, elle considère que *«nombre d'éléments (de ces ordonnances) constituent une régression sociale et sont inacceptables»*.

En effet, s'appuyant sur la loi El Khomri que nous avons combattue, les ordonnances Macron cherchent aujourd'hui à aller jusqu'au bout des exigences patronales de baisse du coût du travail et de destruction des garanties collectives des salariés.

Le MEDEF s'est immédiatement félicité. Et pour cause !

- L'inversion de la hiérarchie des normes introduite par la loi El Khomri est étendue. L'accord de branche pourrait déroger à la loi sur les CDD, l'intérim ou les contrats de chantier : un encouragement pour précariser et flexibiliser tous azimuts. Entreprise par entreprise, des accords moins favorables que la loi ou l'accord de branche seraient possibles sur les primes, sur les congés...

- Les CHS CT et toutes les instances représentatives du personnel sont supprimées et fusionnées pour affaiblir les organisations syndicales, remettre en cause leur liberté de négocier et de revendiquer dans l'objectif de les transformer en « associés » des décisions des employeurs.

- La possibilité de négocier des accords dans les entreprises de moins de 50 salariés avec des élus non-syndiqués est une attaque directe contre les confédérations syndicales.

**En 2016, c'est pour le retrait puis l'abrogation de la loi El Khomri que nous avons combattu.
En 2017, nous exigeons le retrait des ordonnances Macron**

La FNEC FP-FO appelle les personnels de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de Jeunesse et Sports, de la Culture, de l'AFPA à se mobiliser avec tous les salariés, du privé comme du secteur public, pour mettre en échec les projets d'ordonnance.

Pour la FNEC FP-FO, les ordonnances pour pulvériser le code du travail et les acquis collectifs sont une attaque contre tous les salariés, du privé et du public.

Elles forment un tout avec les mesures d'austérité et de régression décidées en plein été par le gouvernement : la hausse de la CSG qui menace la Sécurité sociale, le gel du point d'indice (pour la 8^{ème} fois en... 8 ans) dans la Fonction publique et sa différenciation entre les 3 versants, la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires et de 166 000 contrats aidés...

Elles sont au programme du ministre de l'Éducation Nationale qui dès cette rentrée renforce la territorialisation et l'autonomie des établissements dans tous les domaines contre les garanties statutaires des personnels de toutes les catégories, qui veut transformer le baccalauréat en diplôme d'établissement et qui vient de déclarer : *«il est logique que le chef d'établissement ait un rôle à jouer en matière de recrutement»*.

Ne rien laisser intact des garanties collectives et statutaires, les remplacer par l'arbitraire local et l'individualisation, c'est l'objectif poursuivi par le gouvernement. Il se concentre aujourd'hui dans les ordonnances contre le Code du travail, que le gouvernement ne manquera pas de transposer dans la Fonction publique.

Ce qui s'impose, c'est le rapport de force pour leur retrait.

La FNEC FP-FO appelle l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de Jeunesse et Sports, de la Culture, de l'AFPA, à se regrouper sur l'exigence de retrait des ordonnances Macron et à participer aux initiatives interprofessionnelles.

**Elle soutient tous ses syndicats qui le 12 septembre, avec les Unions Départementales FO, appellent les personnels à faire grève et à manifester sur les positions Force Ouvrière.
La FNECFP-FO dépose un préavis de grève national pour le 12 septembre.**